

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize mai par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Philippe GILLET), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Dominique DENIS), Monique PIOT (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN (arrivée à 20h05), Julien DELALANDRE, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Jean-Jacques ARVY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (a donné procuration à Sophie MALGOURIS), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Philippe GILLET (a donnée à Jean-Luc PICARD), Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Monique PIOT), Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Danielle DUMONT)

Absente : Sylvie GIRAULT

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont absents et/ou se sont excusés et ont donné procuration :

- Mme Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS)
- Mme Maryse TRIPIER (procuration à Jean-François LEFEBURE)
- M. Philippe GILLET (procuration à Jean-Luc PICARD)
- Mme Christine OUTREVILLE (procuration à Monique PIOT)
- Mme Gratiane DES DORIDES (procuration à Danielle DUMONT)
- Mme Sylvie GIRAULT

Madame Virginie PRESLES est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance en date du 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

La date du **prochain conseil municipal** sera fixée ultérieurement en fonction des points à inscrire à l'ordre du jour d'une séance, et communiquée dès que possible.

Les **élections législatives** se dérouleront le 12 juin (1^{er} tour) et le 19 juin (2^{ème} tour). Les tableaux de tenue des permanences pour les bureaux de vote seront adressés aux conseillers municipaux qui sont priés de s'inscrire dès que possible.

DECISIONS prises par Monsieur le Maire

Les décisions prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance sont les suivantes :

| Décision n° | Objet |
|-------------|---|
| 2022-008 | Montage et pose de jeux pour enfants Agripaysage : 6 200 € HT / 7 440 € TTC |
| 2022-009 | Acquisition aspirateur urbain pour déchets MP Environnement : 22 059.34 € HT / 26 471.21 € TTC |
| 2022-010 | Réseau Eaux pluviales Rue du 11 novembre Colas Agence Meunier : 5 351.03 € HT / 6 421.24 € TTC |
| 2022-011 | Rénovation de trottoir rue de Montbouy Colas Agence Meunier : 9 653.19 € HT / 11 583.83 € TTC |
| 2022-012 | Acquisition coupe bordure à batterie Jardinamat : 2 883.25 € HT / 3 459.90 € TTC |
| 2022-013 | Réalisation du plan d'adressage La Poste : 3 600 € HT / 4 320 € TTC |
| 2022-014 | Demande de subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes du Département du Loiret Spectacle Les Impromptus de Molière / Coût d'achat 1 200 € Subvention demandée : 780 € |
| 2022-015 | Montage et pose de jeux pour enfants (complément) Agripaysage : 2 180 € HT / 2 616 € TTC |
| 2022-016 | Traitement des boues Covid de la station d'épuration Véolia Eau : 14 427 € HT |
| 2022-017 | Attribution du marché d'études relatif à l'étude préalable et à la programmation de la requalification et de l'aménagement de la traversée du bourg (RD 607) Mandataire du groupement Anne VELCHE : 45 390 € HT / 54 468 € TTC |
| 2022-018 | Réalisation du plan d'adressage La Poste : 3 900 € HT / 4 680 € TTC <i>(annule et remplace la décision n° 2022-013)</i> |
| 2022-019 | Acquisition mobilier médiathèque Mobidécors : 379.75 € HT / 455.70 € TTC |
| 2022-020 | Acquisition mobilier médiathèque Eure Film : 375.78 € HT / 450.94 € TTC |
| 2022-021 | Acquisition de jeux Carrouge Comat et Valco : 2 635 € HT / 3 162 € TTC |
| 2022-022 | Réalisation signalisation rue du 11 novembre Ivatio 77 : 1 396 € HT / 1 675.20 € TTC |
| 2022-023 | Fourniture et pose de stores Salle des Atsems Ecole maternelle Sud Metallerie : 2 716.68 € HT / 3 260.02 € TTC |
| 2022-024 | Aménagement terrain de pétanque et pose de jeux Carrouge Agripaysage : 8 757.80 € HT / 10 505.76 € TTC |
| 2022-025 | Rénovation Equipements sportifs / Gymnase Buts de basket et Buts rabattables Marty Sports : 11 072.33 € HT / 13 286.80 € TCC |

| | |
|-----------------|--|
| 2022-026 | Rénovation Equipements sportifs / Place de l'Europe But de basket et Buts de hand Marty Sports : 5 926.86 € HT / 7 112.23 € TTC |
| 2022-027 | Rénovation Equipements sportifs / Parc du Château But de basket Marty Sports : 2 874.73 € HT / 3 449.68 € TTC |
| 2022-028 | Rénovation Equipements sportifs / Stade Protection poteau Marty Sports : 736.00 € HT / 883.20 € TTC |
| 2022-029 | Rénovation Equipements sportifs / Stade Buts de foot minimes Marty Sports : 6 733.80 € / 8 080.56 € TTC |
| 2022-030 | Acquisition vitrines Médiathèque Pic-Bois : 1 684.34 € HT / 2 021.21 € TTC |
| 2022-031 | Etude de faisabilité technique et financière / Réseau EU au Baugé TPF : 600 € HT / 720 € TTC |
| 2022-032 | Acquisition Logiciel BL ENFANCE Berger-Levrault : 5 531.11 € HT / 6 637.33 € TTC |
| 2022-033 | Fourniture et pose d'un mat pour la sirène PCS au Baugé Somelec : 2 479 € HT / 2 974.80 € TTC |
| 2022-033 | Rénovation logement d'urgence (mairie) Fourniture et pose fenêtres et volets Varennes Fermeture : 9 273.76 € HT / 11 128.51 € TTC |
| 2022-034 | Rénovation logement partagé (poste) Travaux de maçonnerie Boussange Corbin : 10 762.15 € HT / 12 914.58 € TTC |
| 2022-035 | Rénovation logement partagé (poste) Travaux d'électricité Elec Nico : 4 216 € |
| 2022-036 | Rénovation logement partagé (poste) Travaux de peinture Arc en ciel : 15 935.35 € |
| 2022-037 | Rénovation logement partagé (poste) Travaux de plomberie et de chauffage Epalu : 14 493 € HT / 17 391.60 € TTC |
| 2022-038 | Acquisition panneau d'affichage Pic Bois : 2 320.18 € HT / 2 784.22 € TTC |
| 2022-039 | Acquisition armoire anti-feu Services Techniques Algan Sirec : 3 158 € HT / 3 789.60 € TTC |
| 2022-040 | Rénovation cuisine du château Travaux d'électricité Elec Nico : 2 725 € |
| 2022-041 | Rénovation cuisine du château Travaux d'aménagement Bois Habitat : 5 340 € HT / 6 408 € TTC |
| 2022-042 | Rénovation cuisine de château Travaux de peinture Arc en ciel : 1 484.25 € |
| 2022-043 | Travaux de maçonnerie sous-bassement bâtiment Services Techniques Ciel 45 : 2 161.76 € HT / 3 140.11 € TTC |
| 2022-044 | Travaux de peinture sous-bassement bâtiment Services Techniques Arc en ciel : 900.17 € |
| 2022-045 | Acquisition hotte cuisine du gymnase MPO : 1 617.34 € HT / 1 940.81 € TTC |

| | |
|-----------------|---|
| 2022-046 | Pose et raccordement hotte cuisine du gymnase Epalu : 1 375 € HT / 1 650 € TTC |
| 2022-047 | Fourniture et pose d'un columbarium PF Dépée : 6 923.33 € HT / 8 307 € TTC |
| 2022-048 | Cession Déchets de ferrailles EURL Paquet : 324 € |
| 2022-049 | Réalisation signalisation rue du 11 novembre Ivatio 77 : 690 € HT / 828 € TTC (annule et remplace la décision 2022-022) |
| 2022-050 | Acquisition ordinateur service administratif Cristal Informatique : 896.67 € HT / 1 076 € TTC |
| 2022-051 | Rénovation logement d'urgence (mairie) Travaux de plomberie et de chauffage Epalu : 13 660.50 € HT / 16 392.60 € TTC |
| 2022-052 | Rénovation logement d'urgence (mairie) Travaux d'électricité Elec Nico : 3 543 € |
| 2022-053 | Rénovation logement d'urgence (mairie) Travaux de peinture Arc en ciel : 12 279.52 € |
| 2022-054 | Rénovation logement d'urgence (mairie) Travaux cuisine et salle de bain Boussange Corbin : 4 327.69 € HT / 5 193.23 € TTC |

Suite à une question de Madame Stéphanie WURPILLOT concernant le plan d'adressage, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de réaliser la numérotation postale de chaque habitation de la Commune, et notamment dans les écarts selon le principe de la numérotation métrique. Cela permettra à chaque habitation d'être correctement identifiée (accès à la fibre, livraisons). Monsieur le Maire précise également que les points d'urgence (comme les défibrillateurs) seront identifiés (géolocalisation pour les smartphones).

Concernant la rénovation des équipements sportifs, Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit principalement d'une mise aux normes qui relève de la responsabilité de la commune afin d'assurer la sécurité des usagers.

Monsieur Jean-Loup OUDIN souhaite avoir une précision concernant les travaux de rénovation de trottoirs rue de Montbouy. Durant le dernier mandat, lors de la pose d'enrobé rue Bannery, Monsieur le Maire avait interpellé l'équipe municipale sur la pose éventuelle d'un polyane sous l'enrobé pour éviter la repousse d'herbes sur les trottoirs. Monsieur OUDIN souhaite savoir si un polyane a été utilisé rue de Montbouy.

Monsieur Jean-Luc PICARD précise qu'il n'est pas possible de mettre du polyane sous un enrobé. Pour les trottoirs rue de Montbouy, une préparation en calcaire compacté, recouverte de 5 cm d'enrobé, a été réalisée, ce qui empêchera la pousse d'herbes bien qu'il soit toujours possible que des repousses puissent apparaître le long des murs. Monsieur Jean-Loup OUDIN soulignant que l'observation émise il y a 4 ans était donc non avenue, Monsieur le Maire convient qu'il avait émis cette remarque mais rappelle qu'il n'avait pas obtenu de réponse technique de Monsieur Jean-Marc Secqueville.

ORDRE DU JOUR

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier reçu en mairie le 10 mai dernier, Monsieur Dany BRATS l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément au code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de Montargis en a été immédiatement informé.

Conformément au code électoral, le siège vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble pour Nogent ». Il s'agit de Monsieur Jean-Jacques ARVY.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation dans ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Jean-Jacques ARVY, et de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Jacques ARVY, et adresse ses vœux de réussite à Monsieur Dany BRATS pour sa nouvelle orientation professionnelle.

2/ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : participation de la commune au dispositif « façades incitatives » et fixation du montant de l'aide communale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais souhaite mettre en place une opération « façades incitatives ».

Ce dispositif, qui permettra d'attribuer des aides incitatives de la commune et de la communauté de communes aux propriétaires occupants de bâtiments dégradés sur des secteurs fléchés, vise à permettre la requalification du centre-bourg.

Sur Nogent sur Vernisson, le dispositif « façades incitatives » sera proposé pour une durée de trois ans, pour un maximum de 10 façades rénovées. Les secteurs ciblés dans l'étude pré-opérationnelle concernent les rues suivantes : rue Aristide Briand, rue de Varennes et rue Georges Bannery.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes abondera l'aide communale à hauteur du même montant qui sera octroyé par la commune, avec un plafond fixé à 2 000 euros maximum par façade.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider la participation de la Commune au dispositif « façades incitatives » prévu dans le futur OPAH, sur la base des secteurs fléchés indiqués précédemment, et de fixer la participation communale à 2 000 euros par façade rénovée (soit 20 000 euros maximum sur trois ans).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la participation de la Commune au dispositif « façades incitatives » qui sera prévu dans l'OPAH portée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- FIXE le montant de la participation communale à 2 000 euros par façade, soit un budget prévisionnel de 20 000 euros maximum sur trois ans, étant entendu que la communauté de communes abondera l'aide à hauteur du même montant,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, Monsieur Julien DELALANDRE souhaite savoir si la rénovation d'une façade s'appuiera sur une charte particulière. Monsieur le Maire le confirme et précise que le règlement du PLU (ou du futur PLUi-H lorsqu'il sera exécutoire) s'applique sur les travaux de rénovation de façade.

Madame Diane DE BELLESCIZE s'interrogeant sur d'éventuels critères de choix des façades qui pourront bénéficier de l'aide, Monsieur le Maire précise que les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée. Si le nombre de dossiers excède les prévisions, le conseil sera amené à s'interroger sur une prorogation de l'aide. Suite à une question de Monsieur Frédéric GOSSELIN concernant la rue Bannery, notamment sur sa longueur, Monsieur le Maire précise que le dispositif concerne principalement la partie dense située en centre-bourg.

3/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais : adhésion au groupement de commandes permanent entre la communauté de communes et ses communes membres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais propose à ses communes membres de constituer un groupement de commandes permanent, pour la durée du mandat électoral en application du code de la commande publique (CCP). Ce groupement de commandes ainsi constitué sera compétent pour conclure des marchés dans diverses familles d'achats, en matière de travaux, de fournitures et de services.

La convention permettra de gagner du temps, puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement classique). Elle permettra également d'apporter un appui technique aux communes dans la constitution de leurs consultations.

Chaque commune engagée dans le groupement permanent restera libre de participer ou non aux différentes consultations qui seront lancées.

Ce groupement de commandes sera « d'intégration partielle » : le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation et à la passation des contrats jusqu'à leur notification.

Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du contrat qui lui incombe. Le coordonnateur du groupement pourra être la communauté de communes ou un commun membre. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou commission des plis sera composée de représentants du coordonnateur et des membres du groupement. Un comité de pilotage sera instauré pour suivre la mise en œuvre de la convention, et un groupe de suivi constitué pour chaque groupement de commandes en assurera l'organisation et le suivi. Pour chaque marché ou accord-cadre à passer, un référent technique sera désigné, au sein des effectifs de la communauté de communes ou d'une commune, pour rédiger les pièces techniques, assurer l'interface technique et le suivi de la mise en œuvre du marché.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent sont formalisées dans la convention constitutive, qui a été transmise aux conseillers.

A titre d'information, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune participe déjà à des groupements de commandes réalisés à l'échelle intercommunale, notamment pour les contrôles réglementaires (aires de jeux, DTA, etc.) ou pour la voirie.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ses communes membres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ses communes membres, et l'adoption de la convention constitutive de groupement,
- AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de groupement, et tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Monsieur Sylvain GALOPIN souhaite savoir si une évaluation économique a été réalisée sur la mise en place des groupements de commandes et s'ils sont réellement intéressants. Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de le vérifier au cas par cas, mais cite en exemple le groupement envisagé pour l'acquisition des radars qui permettrait une économie de 35 % sur l'achat du matériel.

Monsieur le Maire souligne également que la commune de Nogent est la 2^{ème} commune de l'intercommunalité et que l'équipe municipale est bien accompagnée par ses services. Les plus petites communes ne bénéficient pas des mêmes supports en interne, et ce type de groupement leur permet d'être accompagnées.

4/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'union musicale pour ses 140 ans d'existence

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Union Musicale de Nogent sur Vernisson a été fondée le 20 juillet 1882.

Afin de célébrer ses 140 ans d'existence, l'association organisera une grande manifestation le dimanche 04 septembre après-midi, avec notamment la venue de plusieurs sociétés musicales extérieures qui, après un défilé en centre-bourg, donneront un concert de plein air sur le site de l'espace des étangs.

Monsieur le Maire précise que l'association a sollicité une subvention exceptionnelle, pour l'organisation de cette manifestation, et propose à l'association de lui attribuer une aide exceptionnelle de 3 000 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 3 000 euros, à l'Union Musicale de Nogent sur Vernisson.

Au cours des débats, Madame Stéphanie WURPILLOT s'interroge sur le montant de la subvention proposée. Monsieur le Maire précise que la venue des sociétés musicales extérieures représente un budget important pour l'Union musicale (coût de leurs prestations, frais de déplacement, repas).

Monsieur Frédéric GOSSELIN s'interroge sur la pertinence du choix de l'anniversaire (140 ans). Madame Monique PIOT rappelle que l'association a déjà organisé une manifestation pour célébrer ses 120 ans.

Enfin suite à une question de Monsieur Julien DELALANDRE, Monsieur le Maire précise que les sociétés musicales extérieures seront en provenance du territoire départemental.

5/ Ressources humaines : modification du tableau des emplois au 1^{er} juin 2022

Madame l'Adjointe au Maire Sophie MALGOURIS expose à l'assemblée qu'afin de régulariser l'organisation du service administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, en le passant de 28/35^{ème} à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2022.

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la modification du tableau des emplois de la Commune, tel qu'indiqué, à compter du 1^{er} juin 2022.

Au cours des débats, suite à une question de Monsieur Frédéric GOSSELIN, Monsieur le Maire précise que la modification concerne un agent du service administratif et qu'il s'agit d'une régularisation du fonctionnement devant permettre une meilleure rotation des agents pour assurer le service.

6 / Convention-bail entre la commune et la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des travaux de déconnexion du Vernisson et d'effacement de l'étang amont sur le site de l'étang du gué mulot, certaines dispositions de la convention-bail liant la commune et la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont devenues obsolètes et doivent être mises à jour.

Aussi il convient d'indiquer les nouvelles surfaces des étangs, à savoir 3.08 hectares pour l'étang du gué mulot (frayère compris) et 3 hectares pour l'étang de la chevalerie, ainsi que le linéaire du Vernisson en bordure de propriétés communales, soit 2 294.22 mètres linéaires.

Monsieur le Maire propose également de modifier le tarif de location applicable à la fédération départementale, soit 1 000 euros par an.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications à intervenir dans la convention-bail conclue entre la commune et la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- AUTORISE le maire à signer la convention-bail à conclure, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, Monsieur Julien DELALANDRE souhaite connaître le montant de l'ancien tarif appliqué dans la convention-bail. Madame Monique PIOT précise que le précédent loyer se montait à 2 800 euros. Monsieur le Maire souligne que la tendance actuelle est à la gratuité dans les conventions signées entre la fédération départementale et les collectivités territoriales, et qu'il a fallu négocier le maintien d'un loyer. Monsieur le Maire précise qu'en l'absence de la convention, la commune ne peut bénéficier des interventions des gardes-pêches.

Suite à une question de Madame Monique PIOT sur l'alevinage, Monsieur le Maire précise qu'il est réalisé par la fédération départementale, mais aussi par l'associations locale.

7/ Médiathèque communale : mise au pilon de revues

Madame l'Adjointe au Maire Sophie MALGOURIS rappelle à l'assemblée que lorsque des documents en service depuis plusieurs années à la médiathèque sont dans un état qui ne permet plus une utilisation normale (aspect défraîchi, usure matérielle, obsolescence), il revient au conseil municipal de délibérer pour les retirer des collections et pour prononcer leur déclassement.

Les revues périodiques sont également soumises au pilon (élimination au bout de 2 ans de toute revue traitant d'actualité, d'économie, de vie pratique, etc.) ; élimination au bout de 5 ans des revues de géographie, de tourisme, etc.).

Madame l'Adjointe au Maire propose donc au conseil de se prononcer sur le retrait des collections d'une liste de revues qui a été transmise aux conseillers.

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DIT que les revues en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale, dont la liste a été transmise, sont retirées des collections, et que ces revues déclassées seront cédées ou détruites.

8/ Informations par délégations

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Luc PICARD fait le point sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation en matière de voirie :

- Réfection du trottoir rue de Montbouy, pour la partie située entre la rue du 8 mai et le site des écoles,
- Modification du réseau d'eaux pluviales rue du 11 novembre
- Installation des cendriers de rue
- Installation de piéto à l'entrée nord, pour sécuriser le passage piéton au niveau du gymnase

Concernant les cendriers de rue, Monsieur Jean-Luc PICARD déplore le vandalisme dont ils font l'objet et signale que deux nouveaux cendriers ont été endommagés dans la semaine.

Monsieur Jean-Luc PICARD précise que les travaux de modification du sens de circulation rues du Berry et du Gâtinais avec mise en place d'un stationnement alterné ont été commandés, et devraient débuter fin mai début juin.

Concernant les bâtiments, Monsieur Jean-Luc PICARD présente les derniers travaux réalisés :

- Installation d'un lave-vaisselle dans la cuisine de la maison des associations,
- Réparation de la porte du pool house du tennis, avec installation d'un rideau métallique,
- Installation des détecteurs de CO2 aux écoles.

Monsieur Jean-Luc PICARD précise que les travaux d'aménagement pour la création d'un logement partagé au 1^{er} étage de la Poste ont débuté, avec notamment les travaux de plomberie, d'électricité et de peinture.

Concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Changement d'un poteau incendie rue du Hameau,
- Changement de tampons fonte sur le réseau d'assainissement rue de Varennes

Concernant le fonctionnement des services techniques, les agents ont été équipés de débroussailleuses électriques afin d'améliorer leurs conditions de travail. Le renouvellement de l'équipement se poursuivra en 2023. Un aspirateur de voirie a été commandé et devrait être livré semaine 23.

Enfin, Monsieur Jean-Luc PICARD fait le point sur l'avancement des travaux relatifs à la mise en place de la vidéoprotection avec :

- Installation du local de vidéosurveillance
- Montage des antennes sur la toiture de la mairie, et sur le château d'eau
- Début de l'installation des caméras en centre-ville
- Réalisation du massif pour l'implantation du mât de réception au Baugé

Suite à une question de Monsieur Charbel El Hanna sur la fonctionnalité des caméras déjà installées, Monsieur le Maire précise que les caméras sont en essai, raccordées au système informatique notamment pour leur réglage, mais aussi pour prévenir toute dégradation durant le déploiement.

En l'absence de Madame l'Adjointe au Maire Maryse TRIPIER, Monsieur le Maire fait le point sur les actions réalisées en matière de communication, avec notamment le nouveau numéro de la revue « Au fil du Vernisson » qui sera distribué autour du 1^{er} juillet. Un concours de dessin « Dessine ton village » a été lancé auprès des enfants de l'école élémentaire afin de réaliser sa couverture.

Monsieur le Maire fait également le point sur les manifestations culturelles qui seront prochainement organisées :

- Du 26 mai au 29 mai : lectures sous les arbres par une bénévole de la médiathèque Mme Demaison, avec un stand de choix de livres tenu par Mme Tripier, à l'arboretum des Barres
- Le Jeudi 02 juin : Cinéma dans mon village avec les projections d'Icare (17h45) et des Folies Fermières (20h30)
- Du 21 juin au 02 juillet, exposition de peintures à la médiathèque (Sergiu Rusu)
- Le 21 juin Fête de la Musique, avec scène ouverte à tous

Enfin Monsieur le Maire informe le conseil du travail réalisé par la commission « intergénérationnel » pour le recrutement d'un service civique à partir du mois de septembre, qui aura pour objectif l'organisation et le développement d'actions visant à créer du lien social sur la commune, en direction du public 15-25 ans.

Concernant les actions réalisées en matière des espaces verts, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-François LEFEBURE informe le conseil que la stagiaire au sein du service administratif travaille actuellement sur la réalisation d'une charte de l'arbre et d'une infographie à destination des Nogentais. La stagiaire œuvre également sur la réalisation du dossier de présentation pour le label « Villes et Villages fleuris », avec pour objectif l'obtention de la 1^{ère} fleur.

Monsieur Jean-François LEFEBURE précise que le panneau « villes et villages fleuris du Loiret » va disparaître, car il s'agit d'un label propre à certains départements et non reconnu au niveau national.

La commune participera en 2022 au concours pour l'obtention de la 1^{ère} fleur : le jury départemental se déplacera en juillet pour sélectionner les communes potentiellement éligibles, puis le jury régional se déplacera en août pour la décision finale.

Monsieur Jean-François LEFEBURE souligne l'évolution du règlement, qui ne concerne plus uniquement le fleurissement, mais prend en compte désormais les aspects sociaux, énergétiques et écologiques, la qualité de l'espace public, le patrimoine végétal, les projets municipaux.

Monsieur Jean-François LEFEBURE fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de l'étang du gué mulet, qui ont débuté le 25 avril dernier :

- La voie partagée en sable traité, située sur la digue est, est terminée et a été ouverte aux usagers mercredi 18 mai. La mise en place du mobilier et l'enherbement interviendront ultérieurement.
- Les travaux de la partie ouest de l'étang et du pourtour de la frayère ont débuté, avec la réalisation des banquettes pêcheurs, du cheminement piétonnier et de l'aménagement du parking. L'accès est interdit sur l'ensemble de la zone, qui devrait être rendue aux usagers courant juillet.
- L'aménagement des espaces verts sera réalisé à l'automne prochain.

Enfin, Monsieur Jean-François LEFEBURE fait le point sur le lancement de l'étude concernant l'aménagement de la traversée du centre-bourg. Le marché d'études a été attribué au groupement d'AMO, constitué comme suit :

- Anne Velche, mandataire du groupement, paysagiste concepteur
- Agence de l'arbre, expert arboricole
- Sologne ingénierie, VRD
- Axis, géomètre
- Cabinet Ragey, urbaniste

Une réunion de lancement en présence des membres du groupement, du comité de pilotage, de Cap Loiret et du CAUE a été organisée ce jour, pour faire le point sur les différentes étapes de l'étude, avec notamment une étude phytosanitaire des arbres. Un 1^{er} rendu devrait être présenté fin juillet, avec notamment des esquisses de scénarios qui seront soumis à concertation avec la population.

Suite à une question de Monsieur Frédéric GOSSELIN, Monsieur Jean-François LEFEBURE rappelle que le projet d'aménagement concerne l'ensemble de la traversée du centre-bourg, et qu'il s'agit du projet structurant de la mandature.

Concernant les travaux de la commission Transition Ecologique, Madame l'Adjointe au Maire Sophie MALGOURIS fait le point sur la mission de Conseil en Energie Partagé, réalisée par l'ADIL :

- Suite à la visite des bâtiments, une analyse du bilan énergétique a été réalisée avec l'ADIL
- En fonction des recommandations, la commission formalisera les priorités de mises en œuvre, sur les bâtiments jugés prioritaires (gymnase, groupe scolaire, château et mairie).

Madame Sophie MALGOURIS expose que la commission Transition écologique organisera en partenariat avec la commission Activités économiques une journée d'animations le samedi 25 juin : « cuisines du monde » et « je nettoie mon village ». Monsieur Jean-François LEFEBURE suggère de réaliser à cette occasion des actions de sensibilisation autour de la dégradation des cendriers de rue.

Enfin, Madame Sophie MALGOURIS précise que le dossier d'implantation d'une résidence seniors dans l'ancienne école maternelle est toujours en cours, avec notamment la programmation d'un rendez-vous avec une société spécialisée dans la réhabilitation. Toutes les pistes sont explorées : construction neuve ou réhabilitation de l'existant. Monsieur Jean-François LEFEBURE soulignant la problématique de l'amiante, Madame Sophie MALGOURIS précise que cela impacte les coûts, et notamment de démolition.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Loup OUDIN souhaite aborder la réglementation imposant aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse sur le domaine public. Il souligne que certains propriétaires lâchent les chiens et souhaiterait que la commune fasse preuve de tolérance à ce sujet, en prévoyant par exemple des endroits où cela serait toléré.

Monsieur le Maire souligne les difficultés qui peuvent être rencontrées avec les autres usagers du domaine public, mais comprend la problématique rencontrée par les propriétaires qui n'ont pas d'espace privé. Monsieur le Maire serait favorable à engager une réflexion sur un espace éventuel qui pourrait être dédié aux chiens, mais rappelle dans le même temps que leurs propriétaires ont des droits et des devoirs auxquels ils doivent être attentifs (ramassage des déjections de leur animal, cohabitation avec les autres usagers, etc.).

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance : 20h58

Le Maire,
Philippe MOREAU

| Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 20 mai 2022 | | | |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|
| Philippe MOREAU | Dominique DENIS | Jean-Luc PICARD | Maryse TRIPIER |
| Jean-François LEFEBURE | Sophie MALGOURIS | Philippe GILLET | Monique PIOT |
| Sylvie GIRAULT | Frédéric GOSSELIN | Charbel EL HANNA | Christine OUTREVILLE |
| Stéphanie WURPILLOT | Sandrine GUILLOCHON | Diane DE BELLESCIZE | Virginie PRESLES |
| Julien SCIAUVAUD | Sylvain GALOPIN | Julien DELALANDRE | Jean-Loup OUDIN |
| Danielle DUMONT | Gratiane DES DORIDES | Jean-Jacques ARVY | |